



### Agenda

**Lundi 19 et 26 février 2018** : Pas de séance.

#### Lundi 5 mars 2018

-10h30 : réunion du groupe de travail « Humanisme et mondialisation » (salle 3).

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances (salle 3).

-15h : **Jean-Marie COLOMBANI**, journaliste : « *Le journal Le Monde, prescripteur d'opinion* ».

#### Lundi 12 mars 2018

-15h : **Valéry GISCARD d'ESTAING**, de l'Académie française, ancien Président de la République : « *Le Chef de l'État devant l'opinion publique* ».

-17h : Réunion du groupe de travail « Nouvelles technologies et société » (salle 3).

#### Lundi 19 mars 2018

-15h : lecture de la notice sur la vie et les travaux de **Michel ALBERT** par **Denis KESSLER** (sous la Coupole, en habit).

#### Lundi 26 mars

-12h30 : déjeuner des Académiciens (salon Bonnefous).

-15h : **Serge JULY**, journaliste : « *Un journal d'opinion, Libération* ».

-Réunion de la commission de réforme des statuts (salle 4).

**Lundi 2 avril** (lundi de Pâques) : Pas de séance.

#### Lundi 9 avril

-10h30 : réunion du groupe de travail « Humanisme et mondialisation » (salle 4).

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances (salle 3).

-15h : **Basile ADER**, avocat : « *La presse à la barre du tribunal* ».

-17h : Réunion du groupe de travail « Nouvelles technologies et société » (salle 4).

### Séance du lundi 12 février

Le président **François d'Orcival** a demandé au secrétaire perpétuel **Jean-Robert Pitte** d'introduire en séance **Claudine Tiercelin**, élue le 4 décembre dernier dans la section de Philosophie au fauteuil laissé vacant par le décès de **Jean Mesnard**, et dont le décret de nomination a été signé le 15 janvier par le président de la République. Claudine Tiercelin est professeur au Collège de France, où elle occupe depuis 2011 la chaire « Métaphysique et philosophie de la connaissance ». Elle lira la notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur au cours d'une séance solennelle de l'année 2019.



Deux ouvrages ont été déposés après l'approbation du procès-verbal de la séance du lundi 5 février : 2017. *En battant la campagne* de Serge Sur (Paris, Dalloz, coll. « Les sens du droit », 2017, 562 p.), présenté par **Thierry de Montbrial**, et *D'Annunzio le magnifique* de **Maurizio Serra**, correspondant de l'Académie dans la section générale (Paris, Grasset, 2018, 704 p.), présenté par **Georges-Henri Soutou**.

Le président a alors introduit la communication de **Patrick Eveno**, professeur émérite de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui a traité du sujet « Médias et journalistes dans les crises politiques », de l'affaire Dreyfus à nos jours. L'idée selon laquelle les médias seraient un instrument efficace de manipulation des masses est un lieu commun du discours public, contre lequel l'exposé s'inscrit en faux. S'il n'est pas douteux que les organes d'information contribuent à alimenter l'opinion publique, c'est faire peu de cas de leur réception que de leur attribuer un pouvoir de persuasion tel qu'il annihilerait toute capacité d'appréciation chez les citoyens. Il faut aussi tenir compte de tous les filtres à travers lesquels le flux médiatique parvient jusqu'aux individus, tels les préjugés ou l'environnement familial et social. Les médias sont impuissants, à eux seuls, à faire naître ou au contraire à endiguer les mouvements de fond de l'opinion : telle est la thèse qu'a défendue l'orateur, exemples à l'appui.

Ainsi a-t-il rappelé comment *Le Figaro*, durant l'affaire Dreyfus, s'était aliéné la grande majorité de son lectorat en publiant plusieurs articles favorables à l'innocence du capitaine, en plein « âge d'or » de la presse française (première au monde par sa diffusion en 1914). La Grande Guerre, en restaurant la censure, marque une rupture du « contrat de confiance » qui unissait les lecteurs aux journaux, tendance encore accentuée par l'épisode traumatique de l'Occupation, sur fond de diversification des supports (la radio rencontre d'emblée un grand succès). Le contrôle étroit de la radio et de télévision est de mise jusqu'à la libéralisation des années 1970-1980, qui coïncide avec l'avènement des communicants et la généralisation des sondages : l'image des politiques devient alors déterminante dans les médias. L'explosion d'Internet, puis des réseaux sociaux depuis les années 2000, impose un paysage médiatique polycentrique, dans lequel les citoyens sont de plus en plus partie prenante des circuits de l'information, en même temps qu'il contraint médias et journalistes à se remettre en cause. Leur défi sera d'inventer un modèle économique viable pour la presse et de retrouver la confiance du public, sans se modeler sur les caprices de l'opinion, de manière à jouer pleinement leur rôle dans le bon fonctionnement de la démocratie.

À l'issue de sa communication, **Patrick Eveno** a répondu aux questions que lui ont posées **Thierry de Montbrial**, **Georges-Henri Soutou**, **Michel Pébereau**, **Michel Forget**, **Pierre Delvolvé**, **Bernard Bourgeois**, **Ghislaine Alajouanine**, **Bruno Cotte**, **George de Menil** et **Haïm Korsia**.

- **Jean-Claude Casanova** a répondu aux questions de Dominique Albertini pour *Libération* (« La singularité corse portée en étendard provoque une crispation », 5 février), à l'occasion du premier déplacement du président de la République sur l'île les 6 et 7 février. Il observe que, sur le temps long, de réels progrès se dessinent dans la manière dont la singularité corse est prise en compte dans la République française. Il espère d'ailleurs que les conceptions d'Emmanuel Macron, en s'éloignant d'une vision abstraite, uniforme et imposée de l'unité nationale, se traduiront par un surcroît d'autonomie pour toutes les régions françaises, même si la Corse pourrait bénéficier d'un traitement spécifique. Il s'oppose, en revanche, à un statut aligné sur celui de la Nouvelle-Calédonie, qui a été conçu de manière transitoire, pour ménager la voie à une éventuelle indépendance, après consultation de la population locale – une perspective qu'il refuse pour la Corse. Il avance à cet égard quelques réalités : si la Corse a fait l'objet d'une conquête armée par la France, en quoi son cas n'est pas isolé, elle n'a jamais été une colonie à la façon des territoires français d'Afrique : « Nous ne sommes pas des enfants maltraités dont il faudrait reconnaître les malheurs ». Relativement aux revendications de la nouvelle majorité nationaliste, le jugement de J.-C. Casanova est nuancé. Il rappelle que le corse n'a jamais été une langue écrite et qu'il est peu probable que la France revienne sur l'unité de sa langue administrative. En revanche, la création d'un statut de résident, qui limiterait l'acquisition du foncier par des personnes étrangères à l'île, lui paraît mettre le doigt sur un véritable problème, commun à tous les espaces touristiques convoités, même si elle contredit, en l'état, le droit français et européen. Il invite, enfin, à ne pas détourner le regard des dossiers économiques, dans un territoire qui vit pour l'essentiel du tourisme, manne financière mais également défi pour son identité.

- **Chantal Delsol** a donné le 8 février une conférence à Toulouse, à l'invitation de la faculté de philosophie de l'Institut catholique de la ville, sur le thème : « Les problèmes actuels de la démocratie ». Elle a répondu, à cette occasion, aux questions de *La Dépêche du Midi* datée du même jour. Justifiant le thème de sa conférence, elle explique : « La démocratie est mise en cause pour toutes sortes de raisons et de toutes sortes de manières. » Elle évoque des menaces extérieures, telle l'émergence de puissances – la Chine, la Russie et certains pays d'Islam – qui refusent le modèle démocratique occidental, mais aussi intérieures, avec le phénomène populiste qui fait toucher les limites de ce régime, car il est « à la fois un déni de démocratie et une demande de démocratie. Elle pointe aussi les contradictions d'une société matérialiste et individualiste, qui ne vit pas en accord avec les convictions qu'elle ne cesse pourtant de mettre en avant : « elle ne pense qu'à l'argent et critique la grande finance. »

- **Rémi Brague** a accordé deux entretiens importants au sujet de son dernier ouvrage, *Sur la religion* (Paris, Flammarion, 2018). S'agissant de la place de l'Islam dans les sociétés occidentales, il déclare notamment dans les pages « Débats » du *Figaro* (8 février, propos recueillis par Eugénie Bastié) : « L'État veut proposer aux musulmans un pacte : nous acceptons ce qui relève du culte (prière, jeûne, etc.), mais vous devez renoncer à la charia. Ce qu'on ne comprend pas, c'est que dans l'Islam, la charia est décisive. Ce système de lois régit la totalité du comportement humain, y compris le religieux. [...] La charia peut évoluer, mais ce qui reste, c'est l'idée selon laquelle la raison humaine n'est pas capable de déterminer par elle-même la bonne conduite. » C'est pourquoi, même s'il estime que les projets visant à structurer l'Islam de France en le soustrayant aux influences étrangères vont dans la bonne direction, ils n'auront de sens que s'ils s'accompagnent d'un discours qui affirme la valeur de la loi civile – même discutable. Il récuse, dans le même temps, le passage « du principe de la laïcité de l'État au rêve d'une société laïque », dans laquelle l'expression publique de leur foi serait interdite aux citoyens. Dans le magazine *La Nef* du mois de février (<http://lanef.net/2018/02/01/sur-la-religion/>), il revient entre autres sur cette question de la laïcité, rappelant que dans la tradition chrétienne, l'Église et l'État ont toujours été distincts, « ni séparés ni réellement unis ». Il souligne par ailleurs la « dynamique de libération » à l'œuvre dans le judaïsme puis le christianisme, qui a inspiré la conception occidentale de la démocratie (née dans des pays de tradition chrétienne). Se faisant l'écho de la « déclaration de Paris » dont il est un des signataires (voir Lettre n° 666), il invite certains dirigeants européens à se défaire « de la vision utopique d'un monde où les individus ne seraient définis que par leurs désirs, leurs "droits" à les satisfaire et leur pouvoir d'achat, ces consommateurs interchangeables dont rêverait le marché, s'il pouvait prendre conscience de sa logique interne ».

- **Jean-Claude Trichet** a prononcé un discours à Londres pour le cinquantième anniversaire de l'International Capital Market Association (ICMA). Il a été interviewé le 7 février à l'occasion de ce déplacement par Mark Barton pour Bloomberg TV Londres-New York. Vidéos en ligne : <https://www.bloomberg.com/news/videos/2018-02-07/trichet-says-state-of-european-economy-is-encouraging-video> et <https://www.bloomberg.com/news/videos/2018-02-07/ex-ecb-president-trichet-says-stocks-needed-healthy-correction-video>

- « Les droits de l'homme font-ils fausse route ? » s'interroge, dans son dossier, le numéro de février-mars de la *Revue des Deux Mondes*. À cette occasion, **Jean-Paul Clément** relève les divergences entre la conception française et la conception américaine des droits de l'homme, qui tient à la manière dont ces deux pays ont vécu la Révolution (« Une ombre portée de la jeune République américaine ? », p. 46-53). Il rappelle que si la jeune République américaine a nourri une prétention universaliste, celle-ci est « moins exclusive » que la nôtre. Ses références juridiques sont celles du constitutionnalisme britannique, toutefois tempéré par l'esprit des Lumières, dans une tension constante « entre nature, raison et histoire ». Jean-Paul Clément tient par ailleurs chaque mois une rubrique dans la *Revue des deux mondes*, dans lequel il exhume et commente un extrait d'une grande œuvre du patrimoine littéraire faisant écho à l'actualité. Dans ce même numéro, il propose ainsi un passage des *Remarques sur la langue française* (1647) de Claude Favre de Vaugelas, en lien avec les controverses autour de l'écriture inclusive.

### **À savoir**

**Jean-Robert Pitte** a prononcé le 9 février à Morteau une conférence sur « Le repas gastronomique des Français », précédée d'une rencontre avec les élèves du lycée Edgar Faure.

### **Erratum**

Il convient d'ajouter, dans la Lettre n° 665, **Jean-Claude Trichet** à la liste des académiciens ayant interrogé **Jean Tulard** à l'issue de sa communication du 5 février.